L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 28 MARS 1845.

PUBLIÉ PAR
BAGNE & WEBB.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le rabais de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera complétée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pastre par carré de chaque ligne, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Un carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les annonces se présentent tous les matins au bureau de l'Abeille, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, Capitaines, Agents pour navires, Imprimeurs, Libraires à vapeur, ou les marchands de commerce, seront traités à $50. Les abonnements ne passent à l'année et ne s'avancent.

LE PRIVILÈGE des souscripteurs aux avis est limité à un carré toutes fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui excèdent de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par ordre de justice, ventes de propriétés et habitations, maisons en location à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons ou fugitives à vendre, à louer ou à affermer, esclaves en vente, navires sur le départ, etc., etc., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus fixés, à moins que l'intérêt ne soit plus grand que le profit.

LES ANNONCES qui ne dépassent pas un carré pour chaque insertion, seront payées à raison de trois cents par carré.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en proportion de cette disposition.

LE REFOUL de ce candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces administrées d'une nature personnelle (excepté la pourvoir de cette nature), payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

R. DITTRICH,
Négociant Commissionnaire,
28, rue Poydras.

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PARKISON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 88. N. Orleans.
2 nov.

A 6000 barils de Sucre raffiné de Boston—Sucre en pain, au moulement et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, emballage fait pour mer, à vendre par
9 janvier. NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

A VIS—Les assurances ont changé le bon, de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh Co. à dater de ce jour. Les intérêts demeurent les mêmes.
FIELD & Co., 31 Vieille Levée

F. VREDENBURGH & Co., No. 30, Vieille Levée, font des avances libérales sur consignations de sucre, coton, plomb, pelleteries, etc. A R. Field & Co., New-York, et M. Field Fowler, à Boston. 1 jan—1 an

A VANCES faites sur les consignations adressées à nos amis à St Louis MERLE, BEYLLE & Co.
76 Tchoupitoulas

A VIS—Messieurs J. C. STOUSE et SEBASTIEN OSER, entrent comme associés dans notre maison, à dater de ce jour.
CHARLES ODIER & Co
1er. septembre 1844—

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,
A L'ENSEIGNE DU MORTIER DOR.
32 VIEILLE CONSTAMMENT un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, de 1ère.—A transporter son magasin du faubourg Bolisaire à l'enseigne des rues Aiblée et Tchoupitoulas, vis-à-vis un dessous du bac de Gretna.
30 nov—1an

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, Produits, d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Rampart Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

A VIS—Le consignataire devant partir pour France vers le 1er. d'avril prochain, prévient le public qu'il ne chargera pas de traiter d'affaires relatives à l'habitation de St. Domingue et autres, etc.
LS. DUVIGNEAUD, Avocat,
19 mars—1m Exc. Cour et Passage de la Bourse.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LOUISIANE—Bureau rue du Canal, No. 16.
Directeurs:
J. A. Gueguet, Président.
Wm. W. Montgomery, J. B. Lebeau,
P. P. Pecanège, Chas. Shiff,
A. Gueguet, R. W. Montgomery.
J. C. Harrison, W. C. Squier.
CHS. BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriété contre les pertes par le feu, et toute la plus raisonnable; et en cas de perte, les réglements sont faits avec promptitude et libéralité.
17 janv

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un abonnement de long charte.)
CETTE COMPAGNIE assure contre les risques de la Mer et des RIVIÈRES, et du FEU, sous le système mutuel.
D'après ce mode d'assurance, les sociétaires qui n'éprouvent aucun sinistre, ne reçoivent aucune responsabilité, et ce, durant le cours de leur
14 oct L. MATTHEWS, Président

Perte de Certificat.
A TTENDU qu'il a été délivré trois actions de la Compagnie de la Presse à coton d'après de la Loyé No. 749, daté 10 octobre 1841, au nom de Madame Veuve Olivier, et qu'il a été égaré ou perdu—Je, Jacques Olivier, fils légitime et unique—Jacques Olivier, de cette première, déclare que ces actions sont en mains qui entrent la date de cet avis, les raisons pour lesquelles on demande certificat ne s'avait pas émis conformément aux réglements de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 18 mars 1845.
D. F. GUEX,
18 mars—4t décréditeur

Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
Nouvelle-Orléans, 19 mars 1845.
Une assemblée générale des actionnaires de cette Compagnie aura lieu ce jourd'hui 19 du courant, à 5 heures de l'après midi, au bureau de la Compagnie, enseigne des rues Canal et Carondelet. On devra de l'exécution, attendu que des affaires importantes seront soumises aux actionnaires.
Par ordre de la Direction
ADOLPHE LAYET,
19 mars Secrétaire

Marchandises de Printemps.
Un splendide assortiment de jaconats français, batistes, Linons, Organdis, Mousseline, Dentelle, Batistes unies et rayées, Barèges et Balzarines, venant d'être débalées et fraîchement importés, à vendre à très bas prix.
C. M. SIMPSON, No 25, rue de Chartres entre la rue de la Douane, vient de recevoir d'Europe et de New York un vaste et splendide assortiment de marchandises fraîches de printemps—sur lesquelles il invite l'attention des acheteurs. Parmi ces articles, se trouvent des marchandises du goût le plus nouveau, et qu'il vendra aux prix les plus bas possibles, savoir:
Une cotonnade tricoisie, d'une yarde, bonne couleur (à 25 cents.
Une de jaconat do do 37
Une de do do 37
Une de do do très riche, 40
Une de linon-organdi, splendide, 40
Une cotonnade organdi brodé, à $3 la robe; mousseline fran caise, riche, garantie bonne couleur, d'une yarde de large de $12 $7 $6 et $3.
Mouchoirs de cou extra riche, de 62 à 75 cents, qualité que l'on vend à $1 le mètre, à Paris; à caisses forts toile d'Irlande pour famille: 3 caisses mouchoirs batiste 81, de 18 coudé à $1 chaque; 2 caisses Moffes à mouchoirs, en coton et fil; 5 caisses bas en chemisettes, cotons couleurs mélangées, bleus et gris; bas soie et coton noirs.
Aussi—Pour enterminer—Un grand assortiment de cotonnades à 12 1/2 cents la yarde, plusieurs variétés de bonnes styles—ainsi qu'un grand assortiment de marchandises pour familles et habitations. 1mars

AU MAGASIN FASHONABLE.
Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, 123.
CORBEVOILLE & LACROIX, ont l'honneur d'annoncer à leurs habitues et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Windsor Castle et South Carolina, de Liverpool, un bel assortiment de marchandises convenables pour le printemps, comprenant les articles désignés, savoir:
POUR HABITS ET REDINGOTTES.
Marinet noir, laine cachemire, de extra 8/4, de diverses nuances; drap d'été, nouveau; et les cachemirette qualité supérieure.
POUR PANTALONS.
Marinet noir, uni, de gros grains de fagonné, de 3 raies; casimir d'été, laine doucet carreaux et à raies de diverses nuances et dessins très
POUR GILETS.
Satin piqué blanc, de couleur, article supérieur, à carreaux, étoiles et chiné; Valencias, cachemire d'été.
Cashmere fil, blanc, uni, à raies, à carreaux, de couleur, de printemps, piqués nouveaux dessins et de la qualité d'autres articles du meilleur goût, et des mieux choisis.
N. B.—Un assortiment par les premiers arrivages la balance du magasin assortiment de printemps et d'été, que les acheteurs sont à désirer, tant par leur grande nouveauté que par l'supériorité de leur qualité. Aussi qu'un bel assortiment de chapeaux, véritables Pinaud. 1 mars

Kaufmann,
DOCTEUR EN MÉDECINE,
CHIRURGIEN ET ACCOUCHEUR.
Rue St. Charles, No. 110.
18 janv—3m

MADAME HAMMARSKOLD a l'honneur d'annoncer au public, que son institution est de 2e fixe au cette ville pour donner des leçons de PIANO et de CHANT, soit chez elles, soit en ville. Pour les renseignements, on est prié de s'adresser à sa résidence chez M. West, rue du Camp, en face de la Cathédrale, ou au magasin de musique de Chas. Hoerst, rue St. Charles.
31 mars—4

CAFÉ—400 sacs café vert, Havane; 1500 sacs Rio, St. Domingue et Java, à vendre par
FRANCIS LAMPRE,
17 mars 27 Vieille Levée

TABAC en Feuilles, de la Havane et de Cuba—500 balles bonnes qualités, cigares et trichas, à vendre par
FRANCIS LAMPRE.
17 mars 27 Vieille Levée

A REWIGOT et ARILON—25 barils à vendre en magasin par
FRANCIS LAMPRE,
17 janvier 27 Vieille Levée

INDIGO—3 caisses excellent indigo bleu à vendre par
FRANCIS LAMPRE,
17 mars 27 Vieille Levée

CORDES de la Havane—75 milliers Regalias, la Reina, la Norma, et autres marques de qualités. A vendre par
FRANCIS LAMPRE,
17 mars 27 Vieille Levée

CHANDELLES—50 caisses chandelles de composition à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
17 m 92 Tchoupitoulas

MAÏS—100 sacs maïs blanc et jaune, en débarquement et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
17 m 92 Tchoupitoulas

A VENDRE par le soussigné en débarquement 500 sacs vieux Cassard et Amerikas;
500 barriques de sucre de différentes qualités
300 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
G. M. LUCAS, 30, Bienville

EN DÉBARQUEMENT du navire Concord, de Bordeaux—Vins rouges en barriques
Vin Blanc (Sauterne, Barsac);
Fruits à Pain de Vie; Huile d'Olive, de Bordeaux et de Marseille, Olives et Câpres, Bouchons de toutes qualités, Savon français, Eau de fleurs d'orange, divers modèles; Cire à cacheter, les bouteilles; Bouteilles vides; Etiquettes pour Cerises, pour vin rouge, &c., à vendre par
R. TRLAMON,
Rue St. Louis, 76 et 80
1 mars

MOUTARDE de table pour rafraîchissement—Un plus beau mûrissant pour rafraîchissement, à vendre par
D. S. MACARTY,
1 mars

MELASSE de Vacherie—En magasin et à vendre cons. ...
A. GORDON, WYLIE & Co.
17 m 27 Vieille Levée

CHANDELLES de la Havane—Du beau quantité à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
17 m 27 Vieille Levée

GRAINE—20 pipes genevrette marque de cygne à vendre par
FODRICK & BRO.
7 janv 74 Camp

BEURRE—Et fromage frais en débarquement du navire Mary Hamilton, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
3janv 76 Tchoupitoulas

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 28 MARS 1845.

CONCERT DE MM. IBAÑEZ ET DAVIS.—Deux artistes dont on dit grand bien, MM. Ibañez et Davis, donnent ce soir un concert à la Salle St. Louis. Le premier est un pianiste qui a déjà fait ses preuves parmi nous et qui a obtenu le suffrage des connaisseurs les plus difficiles. Le second est un flutiste d'un talent fort remarquable. Tous deux ont eu le soin de faire un bon choix de morceaux: M. Ibañez exécute sur le piano deux fantaisies, l'une de Dohler sur des motifs de *Guillaume Tell*, l'autre de Prudent, sur des thèmes de *Lucie de Lammermoor*; M. Davis joue sur la flute des variations sur un air favori et une fantaisie de Boehm; puis tous deux se réunissent pour faire entendre un grand duo concertant sur des airs du *Postillon de Lonjumeau*. Ils se sont assurés le concours d'un orchestre, l'appui d'un artiste toujours prêt à obliger et qu'on aime toujours à entendre, M. Varney, et enfin celui d'un autre chanteur qui ne s'est point encore produit en public, mais dont on parle avec grande faveur, M. Sra Rosa.

THÉATRE ITALIEN.—Un opéra vivement applaudi par tous les dilettanti de notre ville paraît ce soir au Théâtre Italien de la rue Poydras. *Marino Faliero* a laissé parmi nous des souvenirs ineffaçables, et c'est une rude épreuve que de les affronter. Espérons que les artistes qui la tentent, en sortiront à leur avantage: ils ont compris eux-mêmes, nous assure-t-on, de quelle responsabilité ils se sont chargés; ils mettront leur amour propre à ne pas en être accablé. Ils n'ont épargné ni soins, ni efforts, ni études pour se prémunir de leurs rôles, pour les rendre avec toute la perfection désirable; et de son côté la direction a fait tous les sacrifices nécessaires pour donner à la mise en scène le plus grand éclat. Il faudra leur trait compte de toute cette bonne volonté; le public y est tout disposé, et pour notre part nous promettons aux artistes de ne point les juger par comparaison avec nos souvenirs, mais tout simplement d'après leur valeur intrinsèque.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Criminelle.—L'affaire de Francis Hanson Hatch, accusé d'avoir assassiné W. A. Jackson, à la salle St. Louis, le 4 février, a été appelée hier.

L'avocat général, l'avocat de district et M. Roselius sont chargés de l'accusation. La défense est confiée à MM. E. Mazureau, J. R. Grymes, P. Soulé et Lacy.

A environ midi, le jury a été formé—il se compose de MM. James M. Gallagher, J. Jahne, E A Bridge, J. Lyon, Charles Byrne, R. Purcell, J. Guerin, Y. Schmidt, L. Evan, H. T. Vienne, L. LeBlanc et P. R. Degelos.

La défense fait des réserves sur deux points. Le premier que M. W. H. Grief, l'un des jurés avait été assermenté sans objection, et que sur l'observation des jurés qu'il avait manifesté une opinion sur l'affaire, l'avocat-général l'a recusé et la Cour l'a excusé. Le second qu'un autre juré, J. Farra a été excusé par la Cour, (bien que l'accusé consentît à être jugé par lui) parce qu'il a déclaré ne pouvoir pas rendre un verdict de culpabilité lorsqu'il s'agit de la peine de mort.

Les témoignages de MM. F. Andry, H. Andry et Huard, et des docteurs Landreaut et Vionnet, sont absolument semblables à ceux qu'ils avait donnés devant le Recorder Génois, et que contenait l'*Abeille* du 14 février.

Les témoignages de part et d'autre ont été reçus jusqu'à 10 heures du soir; puis la Cour s'est ajourné à ce matin.

Les jurés ont été livrés à la charge du sheriff.

Ce matin, on entendra encore un témoin sur les points de fait, et ensuite d'autres seront appelés pour établir le caractère du prisonnier.

Nous ne donnerons connaissance des témoignages que lorsqu'ils auront été tous pris.

CONVENTION.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la motion de M. Kenner de donner deux sénateurs à St. Jacques et Ascension.

M. Kenner soutient que sous le rapport de la richesse et des taxes comme sous le rapport de l'étendue de la population, ce district a droit à deux sénateurs.

M. Beatty soutient que Lafourche et Terrebonne ont le double de l'étendue, de la richesse et de la population des trois paroisses voisines. Il s'oppose donc à ce qu'on donne à St. Jacques et à l'Ascension 2 sénateurs; mais si on veut les leur donner, il faut, suivant lui, en faire deux districts de manière à donner un sénateur à chaque paroisse. Peut-être encore pourrait-on donner 1 sénateur à St. Jacques et deux à l'Ascension et à l'Assomption.

M. M. Tylor pense que St. Jacques et l'Ascension ont plus de droits à deux sénateurs que l'Assomption, Lafourche intérieur et Terrebonne à trois, ainsi qu'il résulte des détails qu'il donne sur leurs taxes et leurs populations respectives. Il est donc disposé à donner 2 Sénateurs à St. Jacques et l'Ascension; 1 à l'Assomption et Terrebonne, et 1 à Lafourche.

Il est vrai que ces deux districts seraient whigs; mais il ne croit pas, au sein de la Convention surtout, qu'on doive être l'esclave des partis politiques. Le premier devoir est d'être juste et d'être animé du désir de faire une bonne Constitution.

M. Brent demande la reconsidération du vote donnant un Sénateur à St. Jacques et l'Ascension.

M. Roman fait remarquer que la motion en discussion ne peut être ainsi mise de coté sans un vote formel de la Chambre.

M. Brent demande alors le dépôt sur le bureau de la question en discussion.

M. Kenner s'oppose à cette motion.

M. Dowsne ne veut pas qu'aucun district ait deux Sénateurs, la ville excepte bien entendu—C'est un principe sur lequel il ne peut transiger.

M. Roman espère que la motion Brent ne prévaudra pas. St. Jacques et l'Ascension sont deux paroisses ayant une parfaite conformité d'intérêts et qui sont unies politiquement depuis 32 ans.—Répondant à M. Downs qui est en faveur des petits districts, il dit qu'il serait inutile de discuter la question, puisque le membre de Ouachita a le pouvoir en main. Il se borne donc à manifester le désir qu'il fasse de ce pouvoir un usage modéré dans l'intérêt de la stabilité de nos institutions.

M. Brent insiste et dit que la Convention a établi en principe qu'aucun district n'aurait plus d'un sénateur.

La question de savoir si la motion en discussion sera déposée sur le bureau est résolue négativement par 36 contre 29.

Sur la question de savoir si St. Jacques et l'Ascension seront deux sénateurs, le vote demeure comme suit: oui 39, non 25. En conséquence le district comprenant St. Jacques et l'Ascension aura 2.

M. Ratliff annonce qu'il demandera la reconsidération du vote faisant un district de St. Jacques et de l'Ascension.

M. M. Taylor propose de faire un district des paroisses de l'Assomption, Terrebonne et de Lafourche, et de donner à ce district deux sénateurs.

M. Brent propose une division au moyen de laquelle Lafourche formerait un district avec un sénateur, et Terrebonne et l'Assomption en auraient, aussi avec un sénateur.

M. Guion s'oppose à cette division et motive son opinion.

M. Ratliff appuie la motion de division.

La question de savoir s'il sera formé un district des trois paroisses est résolu affirmativement—38 membres ayant voté oui, et 25 non.

On accorde deux sénateurs à ce district, sans opposition.

M. O'Brien demande qu'on mette en discussion la répartition sénatoriale de la Nouvelle Orléans; mais, sur quelques observations des membres présens de la délégation d'Orléans, il retire sa proposition.

Le paragraphe suivant, du rapport de la majorité, fait un district sénatorial des paroisses d'Iberville, Ouest-Bâton-Rouge, Est-Bâton-Rouge, Pointe-Coupée et Avoyelles.

M. Chinn demande qu'Iberville et Ouest-Bâton-Rouge composent un district avec deux sénateurs. Il motive sa proposition sur l'importance de ces deux paroisses.

M. Voorhies n'a pas d'objection à l'adoption de la motion de M. Chinn, si les trois autres paroisses veulent se contenter de deux membres.—Mais si Iberville et Ouest-Bâton-Rouge ont droit à deux membres, Ste Marie et St Martin auront droit à un plus grand nombre, car elles sont plus riches, plus peuplées et plus étendues.

M. Chinn soutient les droits de Ouest Baton Rouge et Iberville.

M. Brent les combat.

M. Lewis propose de faire un district de Ouest Baton Rouge, Pointe Coupée et Iberville, et de donner 2 sénateurs à ce district.

M. M. Tylor dit que les délégués de la Pointe Coupée s'opposent à la formation de ce district—par motif il votera contre.

M. Ledoux soutient les droits de la Pointe Coupée. Cette paroisse a voté presque en masse pour convoquer une Convention, et certes elle ne l'aurait pas fait si elle avait pensé qu'on dût la priver d'une voix dans le Sénat. La Convention n'a pas le droit de priver les paroisses d'aucun de privilèges dont elles ont joui jusqu'à présent; elle compromettrait en ce faisant la ratification de la nouvelle Constitution.

Déjà on s'est montré injuste envers la Pointe Coupée dans la répartition de la Chambre, ainsi qu'il le prouve par des documens statistiques, et il insiste pour qu'on donne à sa paroisse une représentation sénatoriale séparée comme par le passé.

M. Ratliff appuie les droits de la Pointe-Coupée.

M. Lewis est opposé aux petits districts d'une paroisse, et désire, autant que possible, donner deux sénateurs à chaque district. Enfin il ne voudrait pas dépasser la limite de 32 sénateurs.

M. Lahaye appuie ce qu'a dit M. Ledoux sur la Pointe-Coupée qui a droit à avoir un sénateur séparé comme par le passé. Il s'oppose de toutes ses forces à ce qu'on réunisse cette paroisse à Ouest Baton Rouge et Iberville, vu qu'il n'y a nulle connection, nulle communauté d'intérêts entre elles. Il ne doute cependant que la motion de M. Lewis ne prévaudra pas.

M. Lewis retire sa motion.

La question de savoir si l'on fera un district sénatorial de Ouest Bâton Rouge et Iberville est résolue affirmativement.

On discute ensuite longuement la question de savoir si l'on donnera deux sénateurs à ce district et la décision est négative, 23 oui, 28 non. En conséquence Ouest Bâton Rouge et Iberville auront un sénateur.

M. Reed fait la motion de donner un sénateur à Est Baton Rouge. Adopté.

Ensuite on décide que la Pointe-Coupée formerait un district ayant un sénateur.

M. Cuvillier demande que la paroisse d'Avoyelles ait un sénateur—après une assez longue et passablement ennuyeuse discussion, la motion est adoptée à une forte majorité.

La Convention s'ajourne.

MEXIQUE.

Par la goélette *Alvarado*, arrivée ce matin de Campêche, nous avons reçu quelques nouvelles de Mexico.

On s'occupait toujours du jugement de Santa Anna; mais avec les formalités sans fin de la procédure il est à croire qu'on n'est pas prêt d'en savoir le résultat.

Les voitures de grand chemin semblent plus nombreux que jamais.

EUROPE.

Le steamer *Cambria*, parti de Liverpool le 4, est arrivé le 18 courant à Boston. Il apporte des dates de Londres du 3 et de Liverpool du 4. La malle ne nous a malheureusement apporté qu'un exemplaire de l'*European Times* de Willmer & Smith; elle a sans doute réservé nos journaux français pour demain. Nous avons donc donné assez complètement les nouvelles d'Angleterre; et nous compléterons celles des autres pays aussitôt que nos séries de journaux nous seront arrivées. Les nouvelles commerciales sont favorables; les nouvelles politiques n'ont en somme rien de capital; mais elles sont loin d'être désespérées d'intérêts.

FRANCE.—La chambre a voté le projet de loi des fonds secrets, à la majorité de 30 voix. Et comme c'est un vote de confiance, on peut assurer hardiment que le ministère traversera la session sans encombre, à moins toutefois de nouvelles complications imprévues.

PORTUGAL.—Les nouvelles de Lisbonne du 18 février, annoncent que la Reine était accouchée la veille d'une princesse. Les nouvelles politiques manquent absolument.

SUISSE.—Les lettres de Lausanne disent que des votes d'adhésion au mouvement affectué le 15, arrivent en grand nombre au gouvernement provisoire. Le parti renversé fait de grands efforts pour se maintenir de nouveau de l'autorité dans les districts d'Orbe, et de Chalons, mais sans succès. La révolution opérée dans le canton de Vaud aura probablement des conséquences importantes; elle facilitera la formation dans le sein de la diète d'une majorité contre les jésuites, et exercera une influence considérable sur les cantons voisins du Valais et de Fribourg. Le gouvernement provisoire déploie beaucoup d'activité, et destitue tous les fonctionnaires qui lui sont hostiles. On assure d'ailleurs, que ce mouvement s'est effectué sans nul désordre. Cependant une correspondance du *Globe* n'est pas de cette opinion.

Les assemblées électorales étaient convoquées pour le 24. Les membres du grand conseil qui dû se réunir à Lausanne le 3 mars. Le canton de Berne a reconnu la révolution de Lausanne, et s'est mis en communication avec le gouvernement provisoire. Des achats d'armes considérables ont été faits en France; mais les autorités de la frontière n'en veulent pas permettre l'exportation.

Le grand conseil de Genève a voté, le 15, des instructions à ses députés, à 111 voix contre 35; mais ces instructions n'ordonnent pas impérieusement l'expulsion des jésuites, le parti radical en a vivement manifesté son mécontentement, et a même cherché, mais inutilement, à susciter des troubles.

MAROC.—Les affaires de Suède et du Danemark sont, l'empire de Maroc ont été arrangées par la médiation de la France et de l'Angleterre. L'empereur n'a renoncé au tribut, et les consuls danois et suédois sont retournés le 14 à Tanger.

CIRCASSIE.—La *Gazette de Silésie* annonce que le gouvernement russe fait de grands préparatifs pour une prochaine campagne dans le Caucase, et que M. de Nesselrode a obtenu du gouvernement anglais la promesse de ne leur laisser donner aucun secours.

ANGLETERRE.

Parlement.—Dans l'une des premières séances du Parlement, sir Robert Peel a présenté le budget pour l'année qui finit au 5 avril 1846, et dans celle de 14, il a présenté un exposé de la situation financière, ainsi que des besoins du Trésor. D'après les évaluations du ministre, voici comme se présente les recettes et les dépenses au 5 avril 1845:

Revenu—Douane,	£22,000,000
Excise	13,500,000
Timbre	7,100,000
Taxes	4,200,000
Bureau de la Guerre,	700,000
Terres de la Couronne,	150,000
Diverses,	250,000
Total des revenus ordinaires,	£47,900,000
Indemnité Chinoise,	6,000,000
Semestre de la taxe du revenu,	2,000,000
Total,	£51,100,000
Dépenses.—Intérêt sur la dette publique,	£30,796,000
Armée,	6,601,000
Marine,	6,932,000
Artillerie,	2,149,000
Diverses,	3,221,000
Total,	£49,691,000

Telle est la situation au 5 avril 1845; mais le balance ne restera pas la même pour l'année suivante; car durant cette année expire la taxe du revenu, ainsi que son que l'indemnité chinoise, et qui diminuera d'autant les ressources à venir. Et supposant que ce dernier bien seul disparaisse et que l'on maintienne la taxe du revenu, le total probable des recettes sera de £53,100,000; ce qui laissera un boni de 3,409,000

Mais il ne faut pas oublier que des réductions opérées sur les droits qui frappaient certains articles, doivent diminuer les recettes courantes et l'on évalue à £3,356,000 la perte qu'éprouvera le Trésor; si bien que le boni sera presque complètement absorbé.

Le moyen que propose Robert Peel pour maintenir les recettes au niveau des dépenses, c'est, comme on le voit, de continuer la taxe du revenu pour trois ans: d'ici là on avisera. Cette taxe du revenu, toute vexatoire qu'elle est dans le pratique, est de beaucoup préférable aux droits que l'on pourrait faire peser sur le commerce; et il est probable qu'elle sera bientôt adoptée. Cependant l'adoption n'en paraît pas exempte de discussions. On en a déjà eu la preuve dans quelques unes des séances du courant de février; mais toutes les attaques de détail ont toujours fini par un vote favorable au ministère.

Quelques autres discussions ont aussi occupé le parlement. La violation du secret des lettres a été mise de nouveau sur le tapis par M. Duncomb qui a accusé hautement Sir James Graham "d'avoir eu la bassesse et l'infamie d'ouvrir ses lettres, sans avoir le courage de l'avouer." Cette attaque a brûlé-pourpoint a été reçue silencieusement par le ministre, avec des rires moqueurs de la Chambre qui n'est point flattée de voir ainsi malmener le plus impopulaire des membres du cabinet, R. Peel.

Mais cette affaire embrasse, comme on le sait, des considérations plus importantes qu'une question de personne. Le comité de la chambre des lords a établi l'an dernier ce fait, que la correspondance même des ambassadeurs n'a point été à l'abri de cet espionnage officiel. C'est une tache pour le gouvernement anglais. Il a été nécessaire pour le ministère d'y revenir encore cette année, afin d'essayer une justification. Elle a été présentée en double, d'abord par Sir Robert Peel qui n'a pas été fort heureux dans son rôle spécialement, puis par lord Aberdeen, secrétaire des affaires étrangères, lequel a réussi un peu mieux. L'accusation dirigée contre le ministère s'appuyait principalement sur la trahison qui avait livré au gouvernement napolitain le secret de ces malheureux conspirateurs, partis de Corfou et pris à leur débarquement comme dans une souricière. Lord Aberdeen a prouvé que tout le blâme de cette odieuse trahison devait retomber sur lord Seaton, gouverneur des Iles Ioniennes. Mais quoiqu'il en soit de cette justification partielle, le fait de la violation des lettres n'en est pas moins chose avérée. M. Duncombe a demandé que les administrateurs de la poste fussent cités à la barre de la chambre; mais cette demande a été repoussée; et elle n'a d'autre effet que de provoquer une attaque fort vive et fort éloquente de D'Israeli contre Sir R. Peel.

La question des chemins de fer occupe aussi l'attention de la nouvelle Chambre des Communes; et très probablement une réforme aura lieu cette année dans le système législatif qui régit ces entreprises; peut-être ne sera-t-elle point radicale; mais certainement elle amènera une amélioration.

A la Chambre des Lords, dans la séance du 3, le comte de Clarendon a demandé au comte d'Aberdeen des explications relativement au Tarif américain, qui, selon l'honorable pair, n'est point en harmonie avec les traités existans, et exerce le plus fâcheux effet sur les intérêts anglais; les chiffres de Chine et quelques autres articles entrant aux Etats-Unis avec des droits beaucoup plus faibles que ceux qui frappent les articles anglais de même nature. Lord Aberdeen a répliqué que cet objet avait déjà quelque temps déjà attiré la sérieuse attention des ministres de S. M. Une correspondance assez considérable a déjà été échangée à ce propos entre les deux gouvernemens; mais Lord Aberdeen ne peut point affirmer que celui des Etats Unis soit prêt à faire droit aux réclamations qui lui sont adressées.

Le même soir, à la Chambre des Communes, M. Roebuck a réclamé M. Peel des renseignemens complets sur la situation actuelle des négociations avec le gouvernement des Etats Unis relativement à l'Oregon; donnant pour excuse de sa demande les actes récens de la Chambre des Représentans de l'Union. Sir Robert Peel a, d'une façon en peu hautaine, refusé de répondre, attendu que la Chambre des Communes n'a rien à voir en cette affaire.

Droit de visite.—On lit à ce sujet dans l'*European Times* le paragraphe suivant:

"Le droit de visite, cette irritante surveillance des hautes mers qui, durant ces dernières années, a été une source intarissable de vexations pour le commerce américain, est virtuellement aboli. La commission nommée conjointement par les cabinets de Tuileries et de Londres pour remédier au mal, pourra jeter de la poudre aux yeux des saints d'Exeter-Hall; mais elle n'abusera personne autre. Le prétexte de pouvoir n'existe plus. L'opinion publique en France s'est si énergiquement prononcée contre le principe, et que nul ministère n'oserait désormais le soutenir; et quelque-uns des hommes d'état les plus clairvoyans de l'Angleterre pensent que non-seulement cet odieux droit de visite nous met incessamment à deux doigts d'une collision avec les Etats-Unis, mais encore que, loin d'adoucir les horreurs de la traite, il a contribué à les augmenter. Lord Howick, dont le talent et la perspicacité politique sont bien reconnus, a exprimé récemment sa conviction que le droit de visite peut être aboli avec avantage pour l'Africain et pour l'Angleterre. Les hommes publiques de notre pays, cédant à l'influence des saints et prenant leurs clameurs pour l'expression du sentiment populaire, s'étaient écartés de leur route en proposant des mesures pour la suppression de la traite. Même en admettant la pureté des motifs de ceux qui s'opposent à ce commerce, n'y a-t-il point mauvaise grâce à vouloir en quelque sorte à la gorge d'autres nations, tout aussi puissantes et aussi équitables que nous, pour leur imposer nos lois hermétiques.

Malheureusement le gouvernement conservateur actuel s'est trouvé forcé d'appuyer des réserves que les ministres auraient combattu lorsqu'ils se trouvaient dans l'opposition. Par eux-mêmes ce par leurs alliés, les propriétaires des Indes Orientales, le parti Tory, au moment où ils s'aperçurent que l'acte d'émancipation leur serait funeste et que les nègres, devenus libres, refuseraient de travailler, lorsqu'ils virent que les productions des colonies tombaient et que leurs propriétés perdaient leur valeur, réclamèrent hautement protection contre le travail des esclaves. Les débats qui ont eu lieu dans la Chambre des Communes la semaine dernière sur la question de sucre, prouvent jusqu'à l'évidence que la poche est la cause première de toutes ces grandes clameurs humanitaires. La question de l'abolition est donc d'un côté entachée d'égoïsme et de l'autre d'une sorte de fanatisme religieux. Mais tout le monde n'est pas fou, et nous le sommes. La nation française a depuis longtemps découvert le secret: elle sait fort bien que nous sommes les grands consommateurs de coton et de tabac, produit par les esclaves, tandis que nous faisons tant de bruit à propos de la suppression du commerce des esclaves. Désormais les nations, comme les individus, auront sur ce chapitre le droit de garder leur propre opinion. Et c'est un fait qui pesera clairement de tout ce qui pesera autour de nous, du retour à la raison d'une partie de notre pays et de la puissante opinion qui règne en France, le droit de visite, après une longue épreuve, est un *fiasco*; en réalité ce droit n'*existe plus*! Nous ne sommes ni les admirateurs, ni les défenseurs de l'esclavage, mais sachant combien le charlatanisme a exploité cette question, nous nous réjouissons de la voir ainsi arrivée à une mort prompte et sans gloire. Ce sentiment, nous en sommes sûrs, sera partagé par bon nombre de nos amis d'au-delà les mers."

—*Commerce des mines du Mexique.*—Une réunion des actionnaires de cette compagnie a eu lieu à Londres. M. Shoulbred, le directeur de l'exploitation, a reçu l'ordre de la mettre sur un bon pied. Les mines ont donné de beaux produits: la dette est éteinte, et les bénéfices seront désormais appliqués aux dividendes.

ACTRICES.—Edwin Forrest, qui est maintenant en tournée en Angleterre, n'y a que fort peu de succès; il ne s'y soutient que grâce à son association avec Miss Cushmen, jeune tragédienne qui efface, dit-on, toutes les reines de la scène. Sans elle il ne serait pas bon à donner aux.... Cockneys.—Henry Russel, le chanteur, est plus heureux: il recueille des bravos et des guinées.

INDE ET CHINE.—Les nouvelles de Calcutta vont jusqu'au 8 janvier. Le Penjab est plongé de nouveau dans les révolutions. Le Rajah, Heersh Singh et Jella Pundit ont été massacrés. La mésintelligence qui régnait entre la mère du Maharadjah et Heersh Singh, rendait tôt ou tard cette explosion inévitable. La mort de Heera Singh met le pouvoir aux mains de la mère du Maharadjah. L'Angleterre n'a pas encore intervenu; mais elle sera sans doute obligée de le faire prochainement.

Il faudra aussi qu'il intervienne dans le Nepaul, où le Rajah vient d'être déposé par son fils, enfant de 17 ans, presque idiot, instrument aveugle entre les mains de quelques ambitieux.

—L'enregistrement ordonné à Hong Kong, n'a pas seulement amené l'exil d'un certain nombre d'habitans indigènes; il a indispos aussi les Européens; des troubles ont eu lieu, et il a fallu modifier le décret. Cette modification a amené le retour de presque tous ceux qui avaient abandonné l'île.

Le Natchez, qui est arrivé à Hong Kong a accompli un voyage autour du monde en neuf mois et 18 jours. Parti de ce port le 14 janvier 1844, ce bâtiment se rendit par la voie du Cap de Bonne Espérance, en 35 jours à New-York, où il fit son déchargement et prit une nouvelle cargaison. Il en repartit le 29 mai, se rendit par le Cap Horn à Valparaiso en 71 j